

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 06 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois et le jeudi six juillet à dix-neuf heures le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur GHEERAERT Philippe, Maire.

Présents : Messieurs GHEERAERT Philippe, GOSSET Jean-Yves, BROUAYE Alain, Mesdames RUBILIANI Nadia, GONTARCZYK Ludivine, MARTIN Magalie, TASSART Christelle et JULIEN Jessyca.

Absent (e) s excusé (e)s : /

Secrétaire de séance : Mme Rubiliani Nadia

Procuration : /

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 07 AVRIL 2023 :

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal est approuvé et signé par l'ensemble des membres présents.

Arrêté de limitation de tonnage Route de Chepoix n°04/2023 : Attendu que la circulation des camions d'un tonnage supérieur à 3t5 peut entraîner des dommages à la voirie désignée (et en particulier sur le passage à niveau), considérant qu'il importe de préserver l'intégrité des ouvrages, une limitation de tonnage à 3t5 est instaurée Route de Chepoix.

Travaux aménagement voirie : suite aux travaux réalisés rue du château, rue d'en Bas et la mise en place de signalisations diverses, un arrêté sera pris prochainement pour acter les interdictions de stationnement, les créations de places réservées aux personnes handicapées et les conditions d'utilisation de la sente PMR.

Demande d'acquisition du corps de garde situé rue d'en haut : Le conseil municipal émet un avis défavorable à cette demande.

Bulletin municipal : les membres de la commission communication se réuniront prochainement pour finaliser le contenu du prochain bulletin. Plusieurs propositions d'articles sont déjà envisagées : vitraux, stationnement /PMR, dépôts sauvages...

Elaboration du diagnostic assainissement : Suite à la décision de l'agence de l'eau de ne financer qu'une partie du diagnostic, il est convenu de ne réaliser que la phase 1 de l'étude dans l'attente d'une révision de la décision de financement de l'agence de l'eau.

Aire de jeux : le projet de création de l'aire de jeux sera examiné le 17 juillet 2023 et sera suivi de l'élaboration et du dépôt des demandes de subventions fin 2023.

Achat tracteur tondeuse : Monsieur le Maire présente au conseil plusieurs devis pour l'achat d'un tracteur tondeuse. Le choix du conseil municipal se porte sur le devis de l'entreprise DEBOFFE pour un montant de 19 200.00€ TTC avec une remise à déduire de 1000.00€ pour la reprise du tracteur kubota actuellement en service sur la commune.

Admission en non valeurs créances irrécouvrables : La trésorerie de Breteuil a adressé à la mairie l'état d'admission en non-valeur de créances ayant fait l'objet de diverses poursuites mais qui n'ont pu être recouvrées. La somme totale, arrêtée à la date du 06/07/2023, restant à recouvrer des produits communaux s'élève à 33.55 € et concerne l'année 2017. Le conseil municipal décide l'admission en non-valeur de titres pour l'année 2017 des sommes non recouvrées pour un montant total de 33.55 €.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 20 h 30

Le Maire,

Le secrétaire de Séance